



Directives de formation Equitation

Formation de Sport Coach Special Olympics Equitation

En équitation, les conditions d'obtention de la certification de Sport Coach sont spécifiques et quelque peu différentes de celles en vigueur dans les autres disciplines sportives. Fondées sur le document [Definition Sport Coach](#), ces directives s'appliquent exclusivement à la discipline sportive Equitation.

1. COMPÉTENCE SPÉCIALISÉE SPORT

Afin de satisfaire à la compétence spécialisée Sport, il est nécessaire de suivre le cours de sport Equitation¹ proposé par Special Olympics. Le cours de formation intègre plusieurs modules complémentaires organisés dans le cadre d'un cours sur deux jours. Pour participer à ce cours de formation, les personnes intéressées doivent au moins être titulaires du **Brevet FSSE**².

Module 1	Règlement sportif, connaissances de base de l'équitation	½ journée	<ul style="list-style-type: none">- Ce module vise à communiquer aux participants des connaissances approfondies sur le règlement et les épreuves de Special Olympics.- Présentation des styles de monte, catégories et épreuves possibles- Choix du cheval et des allures, procédure d'inscription, élaboration du profil du cavalier et questionnaire médical
Module 2	Epreuves d'équitation anglaise	1 journée	<ul style="list-style-type: none">- Données du programme en fonction de l'épreuve- Connaissances du matériel et des aides- Notation
Module 3	Epreuves d'équitation western	½ journée	<ul style="list-style-type: none">- Présentation des épreuves et de toutes les données du programme spécifiques à chaque épreuve- Connaissances du matériel et des aides- Notation

¹ Si possible, ce cours de formation doit être proposé en alternance en Suisse alémanique et en Romandie. Selon la région, la langue d'enseignement est alors l'allemand ou le français.

² Il est possible d'obtenir une dérogation afin de participer au cours sans brevet FSSE, excepté dans le cadre d'une certification en tant que Sport Coach. Pour qu'une dérogation soit accordée, une demande doit au préalable être adressée à Special Olympics.

2. COMPÉTENCE SPÉCIALISÉE HANDICAP MENTAL

En complément à la définition de Sport Coach, les formations suivantes satisfont aux exigences minimales en matière de compétence spécialisée handicap mental : formation en équitation pédagogique (curative), formation socio-pédagogique, formation de pédagogue équestre SV-HPR («Schweizerischer Verband für Heilpädagogisches Reiten») et/ou formation similaire.

3. COMPÉTENCE SPÉCIALISÉE SPECIAL OLYMPICS

Les directives de la définition de Sport Coach s'appliquent.

4. EXPÉRIENCE

Les directives de la définition de Sport Coach s'appliquent. Pour la participation aux compétitions, voir la rubrique suivante.

Participation aux compétitions organisées en Suisse

Si la certification de Sport Coach est souhaitée pour pouvoir participer à une compétition, elle n'est pas obligatoire puisque le cours de sport ne peut être proposé chaque année. De même, il est vivement recommandé de participer à l'organisation d'une compétition Special Olympics en tant qu'aidant(e) avant de participer soi-même à un tournoi Special Olympics puisque le sportif bénéficie ainsi d'un bon aperçu du déroulement d'une compétition. Il s'agit d'une recommandation, pas d'une obligation.

Il est impératif dans tous les cas de contacter Special Olympics au préalable afin de planifier ensemble une préparation personnalisée et de clarifier les éventuelles questions en lien avec la sécurité et la compétition.

L'ordre des étapes de formation peut faire l'objet d'un accord et d'une adaptation individuels.

Etat: février 2019